

Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil consultatif des droits des femmes

A.M. 15-01-2024

M.B. 19-05-2025

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

Vu le décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2020 portant exécution des articles 8 et 10 du décret du 07 janvier 2016 sur l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement de son fonctionnement ;

Considérant les propositions transmises par les services du Gouvernement et organismes visés à l'article 8, §3, du même décret ;

Considérant l'appel à candidatures visant la désignation de membres de la société civile et de membres issus du milieu académique visé à l'article 8, §3 du même décret, lancé le vendredi 27 octobre 2023 et clôturé le lundi 04 décembre 2023 ;

Considérant l'analyse faite par les Services du Gouvernement des 97 candidatures introduites sur lesquelles 32 sont recevables,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Conseil consultatif des droits des femmes, en vertu de l'article 8 du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française instituant ce Conseil consultatif :

1) En qualité de membres de représentants des Services du Gouvernement :

a) pour l'Administration générale de la Culture :

- Nadia BENMESSAOUD (membre effective) ;

- Isabelle LOHISSE (membre suppléante).

b) pour l'Administration générale de l'Enseignement :

- Geoffroy LIBERTIAUX (membre effectif) ;

- Marylise SERVAIS et Martin DEGAND (membres suppléants).

c) pour l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse :

- Myriam BENHAMOUDA (membre effective).

d) pour l'Administration générale du Sport :

- Abigaël LUCAS (membre effective) ;

- Christel JAUMOULLE (membre suppléante).

e) pour l'Administration générale des Maisons de Justice :

- Laurence VAN INNIS (membre effective) ;

- Marie-Nathalie D'HOOP (membre suppléante).

f) pour la Direction de la Fonction publique et des Ressources humaines :

- Laurie MARCHAL (membre effective).

2) En qualité de représentants du Conseil supérieur de l'Audiovisuel :

- Camille LAVILLE (membre effective) ;

- François MASSOZ-FOUILLIEN (membre suppléant).

3) En qualité de représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

- Anne BAUDAUX (membre effective) ;

- Christine GODESAR (membre suppléante).

4) En qualité de représentantes de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur :

- Maria MORENO (membre effective) ;

- Laurence VINCENT (membre suppléante).

5) En qualité de représentantes et représentant de la société civile et pour les domaines d'expertise suivants :

a) la déconstruction des stéréotypes de genre :

- Marie-France ZICOT (membre effective) ;

- Anoushka DUFEIL (membre suppléante).

b) la conciliation vie privée-vie professionnelle :

- Alexandra WOELFLE (membre effective) ;

- Christiane LABARRE (membre suppléante).

c) la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs relevant des compétences de la Communauté française et à tous les niveaux dans les instances de décision et les postes à responsabilités :

- Jemima KULUMBA (membre effective) ;

- Aurore KESCH (membre suppléante).

d) la lutte contre le sexisme et les discriminations croisées :

- Nadine PLATEAU, Solange UMUHOZA (membres effectives) ;

- Anissa D'ORTENZIO, Marie-Pierre NYATANYI (membres suppléantes).

e) la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel et la lutte contre le cyber- harcèlement :

- Chloé BOELS (membre effective) ;

- Caroline WATILLON (membre suppléante).

f) la lutte contre les violences conjugales, en particulier la problématique des enfants exposés à ces violences :

- Marie DENIS et Joëlle TETART (membres effectives) ;

- Miriam BEN JATTOU et Dominique DESHAYES (membres suppléantes).

g) la lutte contre les violences sexuelles :

- Stéphanie JACQUET-PARIENTE (membre effective) ;

- Jean-Louis SIMOENS (membre suppléant).

h) la lutte contre les mutilations génitales féminines, les mariages forcés ou les violences liées à l'honneur :

- Marianne NGUENA KANA (membre effective) ;

- Khadidiatou KOITA (membre suppléante).

6) En qualité de membres issus du milieu académique dans la politique de genre :

- Anh Thy NGUYEN (membre effective).

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2024.

Bruxelles, le 15 janvier 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD